

20 juil 2004 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 20 juillet 2004](#)

## Implémentation de la nouvelle carrière du niveau A

Sur proposition du Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a autorisé l'attribution de la deuxième tranche de services à la société De Witte & Morel Global Resources sur la base d'un contrat (\*) relatif à l'assistance lors de l'implémentation de la nouvelle carrière du niveau A.

Sur proposition du Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a autorisé l'attribution de la deuxième tranche de services à la société De Witte & Morel Global Resources sur la base d'un contrat (\*) relatif à l'assistance lors de l'implémentation de la nouvelle carrière du niveau A.

Le prestataire de services pourra réaliser au maximum 495,5 jours/homme à un prix par jour/homme de 1.300,00 euros hors TVA. Il devra fournir les prestations suivantes :- support en matière d'identification, de cohérence et de description des fonctions non types ; - support en matière d'intégration de fonctions : participation au comité de pondération central, intégration des fonctions non types, project management et transfert de connaissances. Le montant du contrat s'élève à 779.421,50 euros. (\*) contrat MOD65Bis.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe